



## PEI COLLEGE 2025-2026

### Philosophie du dispositif

L'initiative concernant le collège est partie d'un constat sans équivoque : la nécessité pour une grande école, comme l'IEP de Rennes, d'intervenir bien plus en amont afin d'ouvrir davantage ses filières de recrutement à des élèves méritants, issus d'un milieu social modeste. **Le niveau collège est le niveau où se forment, ou non, les projets d'orientation positive**, où se constatent les phénomènes de décrochage scolaire. Le pari est que le fait de faire entendre à ces élèves une « petite musique » peut jouer sur leur motivation et les aider à se préparer de façon informée à la poursuite d'études en lycée général. Une grande école comme Sciences Po peut jouer un rôle positif dans ce domaine. Elle a en effet le souci de diversifier son recrutement social autant que de **consolider son ancrage local et régional**.

Notre objectif clairement affiché, est donc de sensibiliser les élèves à une grande école qu'ils ne connaissent sans doute pas pour la plupart, **d'élargir leur horizon mental, mais aussi de leur faire prendre conscience de leurs capacités**. En effet, notre intervention serait susceptible de constituer un déclic, de faire comprendre à ces élèves qu'ils doivent s'extraire de la fatalité ambiante pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous voulons ainsi susciter de l'envie, de l'ambition et une volonté de réussite. L'entrée à Sciences Po n'est absolument pas la finalité de ce projet, bien entendu. Notre objectif est de constituer une sorte de « tremplin » permettant d'envisager une seconde générale, puis par la suite **des études ambitieuses, dans quelque domaine que ce soit**.

Par ailleurs, un tel dispositif a aussi pour but de **renforcer la culture générale** de ces élèves et de les amener à s'interroger sur des sujets d'actualité. Nous avons choisi pour fil conducteur une **réflexion sur une thématique annuelle qui sera au choix en 2025-2026 entre « la réindustrialisation verte dans votre territoire » ou bien « l'engagement citoyen au service de la culture dans votre territoire »**.

Néanmoins, compte tenu de l'importance de l'année de 3<sup>ème</sup>, nous sommes bien conscients que le travail proposé ne doit pas être excessif, d'où notre souci de ne pas imposer une surcharge de travail susceptible de desservir les élèves dans leur préparation du Brevet. Le détail des attendus est développé dans le point « organisation du dispositif ».

Par conséquent, ce dispositif a des vocations multiples, à la fois éducatives, civiques et sociales, destinées à apporter une petite « pierre » à l'édifice construit par l'ensemble des équipes éducatives des établissements impliqués. **La cordée de la réussite PEI collège s'adresse aux élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>. Chaque établissement est libre de choisir un niveau ou de mêler les deux.**

## Organisation du dispositif

---

Le dispositif PEI Collège s'articule en quatre composantes prioritaires :

- Lors de la **première étape**, nous vous proposons d'organiser, pour les élèves que vous aurez inclus dans le dispositif, **la sortie culturelle de votre choix au sein de l'académie de votre ressort géographique**, si possible en lien avec la thématique que vous aurez choisie de traiter cette année. **L'IEP de Rennes**, dans le cadre de ses missions de tête de Cordée, **prendra en charge le budget transport de la sortie**. Attention de bien noter le fait que la réservation du transport doit impérativement être faite selon un procédé précis, sinon nous ne pourrons prendre en charge le transport. **Nous vous remercions de faire établir un devis auprès de votre transporteur AU NOM DE L'IEP de RENNES, pour les deux dates de déplacement (celle de votre sortie, et celle des soutenances des travaux annuels de juin). Ce devis devra être transmis à Madame Méhauté, à minima un mois avant la date du premier déplacement.**
- La **deuxième phase est marquée dans chaque collège** par la constitution de groupes de travail qui devront présenter, en juin 2026, leur **travail d'année**.

Voici quelques éléments de cadrage pour la thématique « **la réindustrialisation verte dans votre territoire** » :

<https://www.banquedesterritoires.fr/blog-des-territoires/reindustrialisation-verte-vers-une-industrie-francaise-plus-durable>

et quelques pistes sur la seconde thématique :

<https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/emploi-et-formation/service-civique/Le-service-civique/Les-grands-objectifs-du-programme-Citoyens-de-la-culture>

- En juin, les collégiens doivent **présenter leurs productions devant un jury** PEI Collège, au sein des pôles Normandie et Bretagne. Ces travaux sont évalués et récompensés. Lors de cette soutenance de 20 minutes, les élèves du dispositif présentent leur réflexion sur le sujet : comment ils ont travaillé, quelles réponses ils ont pu apporter à la problématique, quels interlocuteurs ont été sollicités, quelles difficultés et quels bénéfices ils ont ressenti dans cette préparation annuelle. La soutenance pourra se baser sur un diaporama. **Ils présentent leur travail pendant 15 minutes et le jury pose des questions pendant 5 minutes**. Si le groupe le souhaite il peut communiquer en amont de la soutenance, son travail au jury.
- Tout au long de l'année, le groupe de collégiens de chaque établissement est accompagné par un **étudiant-tuteur de Sciences po Rennes** (en première ou deuxième année). Ce tutorat se fait à **distance** (via des séances sur Zoom ou Skype ou par l'échange de mails) **pour aider les élèves dans la réalisation de leur travail d'année**. Par ailleurs, **une fois dans l'année, l'étudiant se rendra au collège afin de faire aux élèves une présentation des études**

**supérieures dans le cadre de l'orientation** (cette préparation se fera en lien étroit avec le professeur référent des élèves). Enfin, l'étudiant tuteur aura aussi pour mission d'accompagner les élèves de 3<sup>e</sup> dans leur recherche de stage de découverte professionnelle. A la fin de l'année, vous remplirez une attestation de mission concernant l'étudiant afin de certifier qu'il y a bien eu prise de contact mensuellement, et que l'étudiant s'est bien rendu dans l'établissement une fois dans l'année. Le tuteur affecté à votre établissement sera connu mi-octobre, il ou elle rentrera donc en contact avec vous à ce moment-là.

**Date de soutenances pour l'académie de Normandie : 09/06/2026 à Caen.**

**Date de soutenance pour l'académie de Bretagne : 11/06/2026 à l'IEP de Rennes.**

## Organisation au sein de l'établissement

---

**Chaque établissement assure le recrutement de sa cohorte** selon les critères qui lui semblent pertinents. Les établissements peuvent ainsi cibler une classe ou au contraire faire un groupe mixte mêlant des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. La seule contrainte est de ne pas dépasser au total **15** élèves/établissement maximum. Vous devrez **impérativement** remplir le listing élèves sur le lien suivant avant la mi-octobre :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/11-wGgxPouZiaEbASgPTneB6-JXW0ANqm/edit?usp=sharing&ouid=110135430500304281203&rtpof=true&sd=true>

Par ailleurs tous les élèves que vous retiendrez dans le dispositif devront être inscrits sur la **base SIECLE**.

**Aucune charge financière ne pèse sur l'établissement** : les déplacements des collégiens lors des 2 sorties, la venue annuelle de l'étudiant tuteur sont pris en charge par l'IEP de Rennes. En ce qui concerne l'organisation des transports il faudra impérativement respecter le process : dès le recrutement de votre cohorte, **votre établissement devra faire établir, auprès du même transporteur, un devis AU NOM DE L'IEP, pour les deux déplacements annuels** (la visite culturelle et les soutenances). Il faut établir un devis au nom de l'IEP de Rennes, 104 bd de la Duchesse Anne, 35708 Rennes CEDEX.

Au sein de chaque établissement, **un seul professeur référent PEI est nommé** : ce professeur assure le lien entre l'IEP et l'établissement, il coordonne le dispositif et reçoit, à ce titre, quelques HSE de la DGESCO en fin d'année. Certains établissements décident de créer des ateliers hebdomadaires pour suivre le travail des élèves, d'autres inscrivent ce travail dans le cadre hors temps scolaire : ces choix relèvent du chef d'établissement sur moyens propres des établissements. Ce professeur référent doit clairement être identifié dans le fichier PEI 2025-2026 accessible sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1BhsQGWXp9iiTH-BIOBAvbTcHBsj72Fyx/edit?usp=sharing&ouid=110135430500304281203&rtpof=true&sd=true>

Nous vous remercions également de compléter la **colonne « effectif »** de ce document et de nous fournir **les coordonnées de votre éventuel successeur** si vous passez la main sur la coordination des cordées.

**Début septembre un moniteur du programme PEI prendra contact avec vous** pour se présenter et redéfinir avec vous le calendrier de l'année.

Nous restons à votre écoute pour toute demande d'information complémentaire à l'adresse suivante :

[democratisation@sciencespo-rennes.fr](mailto:democratisation@sciencespo-rennes.fr)

**Laure SCHIETTECATTE**

**Gwenaëlle MEHAUTE**

**Chargées de mission Démocratisation**

